

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT 0731441V

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023 - 2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 24/10/2023

Présidence de : Nathalie VIGNE PAULHAN

Quorum : 16

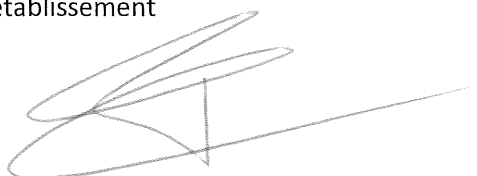
Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés : 1

Date du CA : 06/11/2023

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	DECISIONS	NUMERO D'ACTE	PIECES JOINTES
Installation du nouveau conseil	Vote		
Délégation de signature	Vote		
Action d'intenter ou de défendre en justice	Vote		
Répartition des concessions de logement	Vote		
Convention GAZ	Vote		
Convention Classe relais	Vote		
Convention artiste au collège	Vote		
Convention école de musique	Vote		
Convention Greta	Vote		
Don FSE	Vote		
DBM	Vote		
Plan annuel RCD	Vote pour avis		

Signature du chef d'établissement



Signature du secrétaire de séance



Ouverture de la séance à 18 h 02.

Mme Vigne ouvre la session du conseil en présence de 24 membres.

1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce conseil débute avec l'approbation du dernier compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023. Il a été préalablement adressé par mail à l'ensemble des participants.

Mme VACHER-OREILLER fait remarquer que concernant le bilan financier du voyage en Normandie, il convient de compléter la liste des donateurs par le Souvenir français.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	23	0	1

2 INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION, SON REGLEMENT, ET LES INSTANCES

Mme Vigne, Principale du collège, soumet au vote le règlement intérieur applicable au Conseil d'administration.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	24	0	0

Une discussion s'engage sur l'installation éventuelle de la commission permanente et de ses délégations.

Il est convenu que la commission permanente ne sera pas installée.

Les membres participent à la fin de la constitution puis au vote concernant les autres instances.

M. Berthoud, maire de La Motte-Servolex, est arrivé à 18 h 19. Le nombre de votants passe à 25.

Mme Vigne soumet au vote la constitution des différentes instances.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

3 DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Mme Vigne informe les membres du CA qu'une délégation de signature est prévue pour Mme Louaar, Principale adjointe, concernant des actes relevant du fonctionnement de l'établissement.

4 DÉLÉGATION DU CA AU CE POUR LES PASSATIONS DES MARCHÉS

Mme Vigne demande aux membres du CA de lui accorder une autorisation pour la passation de marchés publics pour les besoins du collège.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

5 ACTION D'INTENTER OU DE DÉFENDRE EN JUSTICE

Mme Vigne demande aux membres du CA de lui accorder l'autorisation d'intenter une action en justice et/ou de défendre en justice le collège en tant que cheffe d'établissement.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

6 PAIE DES AED (Assistants d'Éducation) ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Mme Vigne ajoute un point à l'ordre du jour concernant le recrutement des AED. Elle informe les membres du CA des quotités de recrutement des différents AED et leur demande de lui accorder l'autorisation de les recruter pour le collège sous la forme de contrat de droit public. Au total, l'établissement est doté de 5.5 ETP (Équivalent Temps Plein). Est évoqué également le recrutement d'un AED en préprofessionnalisation par le collège au bénéfice de l'école Le P'tiou du Bourget du Lac (57 % d'ETP), la direction d'école n'étant pas compétente juridiquement parlant pour le faire.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

7 RÉPARTITION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT

Pour l'année scolaire 2023-2024, Mme Vigne présente la répartition des logements occupés par des personnels du collège. Au nombre de six, 3 sont occupés par NAS (Nécessité Absolue de Service) et 2 sont occupés en COP (Convention d'Occupation Précaire). Un logement en NAS n'est pas occupé, le poste d'adjoint(e) gestionnaire n'étant pas pourvu.

La répartition est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

8 GESTION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

- TARIFS DES DÉGRADATIONS ET AUTRES FOURNITURES

Mme Vigne présente le tarif des dégradations, des photocopies ou des rachats de fournitures par catégorie. Il est précisé également le tarif des locations de salles ou de l'amphithéâtre.

Les tarifs sont mis au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

- CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL

Les critères d'attribution d'une aide issue du fonds social sont présentés par Mme Vigne. Cette aide apportée à une famille se fera après constitution d'un dossier par l'assistante sociale. Le montant de l'aide pourra s'inspirer de la grille détaillée par Mme Vigne qui attribue un pourcentage du montant demandé selon le quotient familial de la famille.

Ces critères sont mis au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

- DBM

Mme Vigne souhaiterait procéder à une DBM (Décision Budgétaire Modificative). Elle explique aux membres du CA qu'il reste un reliquat à payer suite à un achat de matériel d'EPS. Le département a attribué une dotation exceptionnelle de 1 960 € or la facture s'élève à 2 044.40 €. Cette modification budgétaire permettrait le règlement de cette différence au fournisseur soit 84.40 €.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

- **CONTRATS ET CONVENTIONS**

Mme Vigne souhaiterait signer les conventions avec les partenaires suivants :

UGAP

Une convention est envisagée pour la fourniture de gaz naturel à un prix négocié par le groupement.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

CLASSE RELAIS

Une convention est envisagée avec le collège de Bissy qui accueille une classe relais. Ce dispositif permettrait la prise en charge d'élèves du collège sur des sessions de cinq semaines en cas de difficultés scolaires ou comportementales.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

ARTISTES AU COLLÈGE

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Conseil départemental, le collège George Sand et l'association Fraise Melba. Elle organise une présence artistique au collège.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

ÉCOLE DE MUSIQUE

Il s'agit d'une convention entre le service culturel de la ville de La Motte-Servolet et le collège. Elle organiserait des interventions de l'École de musique au sein du collège.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

GRETA

Cette convention entre des groupements d'établissement permettrait à Mme Vigne d'assister aux assemblées générales.

Cette demande est mise au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

- DONS FSE

Le FSE a procédé à un don au bénéfice du collège afin de participer à quatre sorties (ONU, Lyon, La Féclaz et Vercors).

Cet acte est mis au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

9 LES NOUVEAUTÉS À LA RENTRÉE 2023-2024

Il est fait état des nouveautés concernant le niveau de 6^e (heure de soutien et /ou approfondissement en français et/ou mathématiques avec la participation de professeurs des écoles, dispositif devoirs faits obligatoire).

La parole est donnée à Mme Colautti, CPE, pour évoquer la mise en place du CVC (Conseil de Vie Collégienne) au sein de l'établissement.

Des activités ont lieu sur le temps méridien en lien avec le SICAMS, l'UNSS, l'école de musique. Un club crochets va débiter à la demande des élèves. Il existe également un atelier carte mentale et une activité Hip Hop est envisagée.

Le niveau Vigipirate ayant été relevé au niveau urgence attentat, une note a été faite aux personnels concernant la sécurisation de l'établissement. La soirée alimentation est reportée au printemps pour des raisons de sécurité.

Le jeu de la virgule a été évoqué : Mme Vigne et Mme Louaar passent en ce moment dans les classes pour échanger avec les élèves et les sensibiliser aux risques liés à cette pratique.

La lutte contre le harcèlement est une priorité nationale et des actions sont mises en place pour prévenir et lutter contre ce phénomène.

Le projet d'établissement et le contrat d'objectifs sont en cours de réécriture. Mme Vigne souhaite y associer l'ensemble de la communauté éducative.

10 PLAN ANNUEL REMPLACEMENT DE COURTE DUREE

Après avoir défini ce qu'on appelle un remplacement de courte durée (RCD), Mme Vigne évoque un décret d'août 2023 demandant aux établissements de formaliser un protocole de RCD.

Les modalités exposées sont celles retenues par le conseil pédagogique. Il est évoqué l'organisation interne du collège, le mode de rémunération des professeurs (unité de pacte ou HSE). Le besoin est évalué à 400 heures par an pour l'établissement consommera 4.5 unités de pacte pour le RCD.

Le protocole est mis au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

11 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été adressée à Mme Vigne.

Les enseignants souhaitent présenter une motion. Elle sera annexée au présent PV et transmise au DASEN et à la direction des collèges.

Des questions s'ensuivent de la part des parents concernant le poste non pourvu de l'adjoint(e) gestionnaire ainsi que sur le projet de restructuration du collège.

La séance est levée à 19 h 32.